

Ms Rude 376  
Tribune Lyonnaise

434

3<sup>e</sup> année, Juin, 1847. N<sup>o</sup>. 4.  
(page 33.)

Maintenant sous le règne des Jésuites  
et pour enlever de plus en plus la  
population, pour se la attacher surtout  
par l'appât des intérêts matériels,  
l'œuvre de St. François - Xavier.  
La propagation de la foi était déjà  
ancienne, elle était déjà ancienne,  
elle était exclusivement religieuse, les  
Jésuites savent se conformer à  
l'esprit du siècle, ils savent quel faut  
de nouveaux, rien fut il plus au monde,  
que le besoin <sup>fait</sup> de St. François et de l'œuvre  
de Saint François - Xavier a près  
naissance (1) le serpent a fait sa  
œuvre et voilà tout.



(1) Il faut partout des chefs qui, excités par une  
vanité puérile, peuvent servir d'instrument aveugle;  
aussi l'œuvre de St. François - Xavier recherche-t-elle les  
hommes aux quels elle suppose de l'influence sur les  
classes ouvrières, Notez cependant que M. Charnier  
pauvre homme est le secrétaire de l'œuvre dans le  
parcisse de St. Paul. Lorsque nous avons prêté à  
M. Charnier notre concours, malgré ses opinions  
politiques, nous ne pensions pas qu'il en viendrait  
à séculer sous la bannière du Jésuitisme.

Note: Le rédacteur n'a voulu de mise-voix  
~~faire~~ que cette attaque n'aurait pas eu  
lieu si je n'avais pas eu de travailler à son  
Journal.

Ch

Distinction de l'homme et de l'animal

De l'homme et de l'animal, par M. de Meaux, 1707.  
(1707-1708)

Le premier point à examiner est de savoir si l'homme est un animal. On le croit communément tel, et cependant on ne le traite pas comme tel. On lui fait une morale particulière, on lui donne des lois, on le punit, on le récompense, on le cultive, on le perfectionne. On ne fait rien de tout cela pour les animaux. Pourquoi ? Parce que l'homme a une âme raisonnable, et que l'animal n'en a point. C'est cette âme raisonnable qui le distingue de tous les autres animaux, et qui le rend capable de connaître sa fin, de se gouverner lui-même, et de mériter par ses actions la récompense ou le châtiment de son Dieu.

(2) Il se faut donc garder de ne pas confondre l'homme avec les autres animaux, et de ne pas leur appliquer les mêmes principes de morale. L'homme est un être libre, et l'animal n'est qu'un être sensible. L'homme est un être raisonnable, et l'animal n'est qu'un être sensible. L'homme est un être qui a une âme raisonnable, et l'animal n'est qu'un être qui a une âme sensible. C'est pourquoi on ne peut pas juger de l'homme par les actions des animaux, et on ne peut pas juger des animaux par les actions de l'homme.

435

